



# Est-ce le visage du Québec dans 10 ans? \*

En Belgique, un couple âgé du Brabant flamand a demandé et obtenu une double euthanasie. L'homme, âgé de 83 ans, souffrait d'un cancer en phase terminale. Son épouse, âgée de 78 ans, souffrait de divers maux liés à son âge cependant, elle n'était pas en fin de vie.

Dites **NON** À L'EUTHANASIE  
déguisée en "aide médicale à mourir"

Car les balises sont impossibles à contrôler.

Selon l'expérience belge: elles sont transgressées les unes après les autres.

**Démasquons**  
la mort médicalement provoquée